

## Compte rendu du Conseil d'Administration du collège Albert Camus du 14 novembre 2022

Le conseil s'est tenu sous la présidence de M LHOMMEAU RETAILLEAU, principal.

Etaient présents :

Mme ANCARNO, principale adjointe, Mme GACE, CPE, M KAMINSKA, gestionnaire

Représentante des personnels administratif et technique : Mme Pezavant, Mme Lehoul

Représentants des personnels : M Delépine, Mme Fratoni, Mme Jarraud, M Midaven, M Miffre, Mme Peynaud, Mme Proisy.

Représentants des parents d'élèves : Mme POISSON PEEP, Mme HAUT-PITSOS FCPE, Mme LEMMOUCHI-MAIRE FCPE, Mme FARGETTON, API + Mme MALDAME API et Mme NOUZEILLES API

Représentants des élèves : Anna RIVOAL, Jeanne ROBELIN

Représentants des collectivités territoriales : M Révillon (maire), Mme Molin-Bertin

La séance débute à 18h. Le quorum est atteint (22 présents)

La composition des membres du conseil d'administration est actée par les résultats des élections qui ont eu lieu la semaine du 6 octobre.

Avant que ne débute le conseil d'administration, installation des différentes commissions

- La commission permanente n'est plus obligatoire depuis l'an dernier. Jusque-là elle était réunie pour préparer le travail du CA, en particulier DHG.
- Commission permanente : 1 représentant par fédération.
- Commission Hygiène Sécurité : commission qui peut être réunie dans des circonstances comme la pandémie ou en période de travaux.
- Commission éducative : se réunit autour de la situation d'un élève
- Appel offres :
- Membres des différentes commissions : Voir document en pièce jointe.

Début de la séance 18h18 (22 présents)

Mme Peynaud est désignée comme secrétaire de séance.

En ce qui concerne la commission permanente, la question posée : « Souhaitez-vous la création d'une commission permanente ? »

**Vote CONTRE à l'unanimité pour la mise en place de la commission permanente.**

Le choix est fait de réunir des groupes de travail sur les thématiques à envisager.

- Ordre du jour : avec les modifications apportées : **Vote POUR à l'unanimité**
- Compte-rendu du C.A. du 27/09/2022 (pour vote) :  
Approuvez-vous l'adoption du CR du CA du 27/9/2022 ? **Vote POUR à l'unanimité**

- Répartition des IMP (pour information)

Pour des professeurs qui assurent des missions particulières. L'établissement dispose de 11 IMP fractionnables (1IMP = 1HSA/semaine).

La répartition a été validée par un conseil pédagogique :

IMP	<b>11</b>	0
	<b>Répartition IMP</b>	<b>11</b>

Missions particulières			
IMP	Référents numérique	2	M. DERUET / M. MIDAVEN
IMP	Référents culture	1	Mme HOURT / Mme MACLET
IMP	Devoirs Faits	1	Mme GACE / M. HADJ KACEM
IMP	Liaison CM2	0,5	M. NGHIE
IMP	Pearltrees	0,25	Mme COMPANYY
IMP	Accueil élèves Ukraine	1	Mme CUNY
IMP	Pôle ressources Harcèlement	0,5	Mme GACE

Coordination de discipline			
IMP	lettres	0,25	Mme CUNY
IMP	maths	0,25	M. LEVI-KHURY
IMP	HG	0,25	Mme ARNOLD
IMP	Anglais	0,25	Mme PROISY
IMP	Espagnol	0,25	Mme HERNANDEZ
IMP	SVT	0,25	M. NGHIE
IMP	Phys	0,25	M. MIDAVEN
IMP	Technologie	1	M. BENDAAS
IMP	EPS	2	Mme APAKIAN

NB : Devoirs faits, correspond au dispositif COUP de POUCE dans le collège Camus

Les nouvelles attributions d'IMP pour l'année 2022-2023 : Pearltrees (très utilisé par l'ensemble de l'établissement), l'accueil des élèves Ukraine, le pôle PHARE.

Arrivée de M Miffre : 18h25 (23 présents)

- Conventions (pour vote)

- Convention U.N.S.S.

L'UNSS est pratiquée par environ 40% des élèves (plus que l'an dernier et plus que collèges alentour)  
Convention pour partenariat lycée et collège pour UNSS, ce qui a l'avantage de proposer un grand nombre d'activités. **Vote POUR à l'unanimité**

- Convention Collège au cinéma :

Action coordonnée par Mme Sauron, 3 films par an sont proposés, les élèves se rendent dans la salle Jean Renoir. Cela permet aux élèves de découvrir 3 films et de les voir gratuitement : 2,50 euros sont pris en charge par le Conseil Départemental et l'établissement prend en charge 1 euro par élève.

Cette année 89 élèves (3 classes de 6<sup>ème</sup>) sont concernés. **Vote POUR à l'unanimité**

- Convention Energie Jeunes :

Le collège a bénéficié d'un Service civique l'an dernier pour l'aide aux devoirs. Pour l'instant, en attente d'une personne pour un contrat de 14h/semaine (8 h pour devoirs faits, 4h pour la préparation des séances). Autorisation au chef d'établissement pour signer une convention avec l'association. **Vote POUR à l'unanimité**

- Convention médiation éducative

Après des demandes réitérées, un médiateur a été nommé au collège Camus pour l'année 2022-2023. Ce dispositif est une spécificité du département des Hauts de Seine qui finance la présence de médiateur dans des établissements scolaires. **Vote POUR à l'unanimité**

M le Principal ajoute que M s'est très vite intégré dans l'établissement.

- DBM : prélèvement de 3000 euros pour financer le savoir nager (période de septembre à décembre 2022)

L'établissement ne reçoit pas de subvention spécifique pour l'utilisation de la piscine et donc le savoir-Nager proposé à une quarantaine d'élèves de 6<sup>ème</sup>. Doit être financé par l'établissement. Pour la période de septembre à décembre, la somme s'élève à 3000 euros.

A chaque fois que le conseil du département a été saisi au sujet de cette question, le CD a toujours répondu qu'il abonderait quand l'établissement ne pourra plus assurer cette dépense.

Vote pour la décision modificative de budget pour un montant de 3000 euros.

**Vote POUR 12 :**

**Vote CONTRE : 0**

**Vote ABSTENTION :11**

- Restitution RCBC pour Information

M KAMINSKA présente la répartition de la masse salariale (document à joindre)

Spécificités de l'établissement			
Regroupement	UAJ	CPGE	Non
Cité scolaire	Non	Eclair	Non
Agence comptable	Non	RAR	Non
Nombre d'EPLE gérés par l'agence	0	RRS	Non
Internat	Non	ZEP	Non
Effectif	De 500 à 699 élèves	REP	Non
SEGPA	Non	REPPLUS	Non

Répartition de la masse salariale			
Employeur	Fonctions	ETPT (4)	Masso salariale (5)
<b>EPLE</b>	Fonctions éducatives (1)	5,46	153 302,39 €
	<i>dont 1er degré (6)</i>	0	0,00 €
<b>Etat (2)</b>	Fonctions enseignement / formation	40,52	2 906 209,42 €
	<i>dont suppléance</i>	0,00	121,95 €
	<i>dont TZR disponibles (3)</i>	0,00	132,23 €
	Fonctions éducation, santé, social	2,63	163 875,00 €
	Fonctions de direction et d'administration	4,60	360 870,07 €
	<i>dont suppléance</i>		0,00 €
	<b>Total Etat</b>	<b>47,96</b>	<b>3 430 954,49 €</b>
<b>Total général</b>		<b>53,42</b>	<b>3 584 256,88 €</b>

- Financement des voyages scolaires :

Les voyages ont été présentés lors d'un précédent conseil d'administration, l'établissement assure une mise en concurrence pour la sélection du voyageur. Les voyageurs retenus ont été sélectionnés par la commission d'appel d'offres.

Voyage en Vendée : Deux classes de 5<sup>ème</sup> sont concernées 60 élèves, 5 accompagnateurs (Mme Fratoni, M Nghien, M Deruet, M Midaven) Jardin pédagogique Depuis le début de l'année, Les classes travaillent à la réalisation d'un jardin pédagogique. Du 30 mai au 2 juin, un voyage sera organisé pour un montant maximum de 324 euros par élève. La vente de chocolats pourra réduire le coût par élève, les bénéfices de la vente seront perçus par le FSE qui pourra participer au coût global du voyage.

### Vote **POUR** à l'unanimité

Voyage Strasbourg-Bruxelles (M Delépine) : (26 élèves, 4 accompagnateurs, 3 jours, 2 nuitées, déplacement en car. 284 euros/élève, 309 euros : part accompagnateur  
Coût maximum du voyage :

### Vote **POUR** avec 22 voix. 1 abstention.

Voyage Sportif : deux classes de 5<sup>ème</sup> (60 élèves et 5 accompagnateurs), sur 6 jours (5 nuitées) , le week-end de Pentecôte est inclus dans cette durée. Eventuelle participation du conseil départemental, l'objectif étant de parvenir à un montant inférieur à 400 euros.

### Vote **POUR** à l'unanimité

- Passation contrat : alarme/vidéo-surveillance/interphonie

Entreprise retenue : INEO : Le conseil départemental prend en charge uniquement contrat lié au portail. D'où la nécessité d'un autre contrat maintenance alarme et téléphonie, passé avec INEO pour un montant de 800,88 euros par an.

### Vote **POUR** à l'unanimité

En dehors de l'ordre du jour, M le Principal présente le projet de rénovation et végétalisation de la cour de l'établissement.

L'établissement avait participé au concours Imagine ton collège et avait gagné.

M le Principal a demandé que le collège puisse participer au projet de végétalisation de l'établissement.

Présentation du carnet d'esquisse : photomontages et plans.

Sur le premier lieu ; cour

Les idées directrices sont : utiliser un maximum de matériaux de récupération, végétalisation au sol et arbres. Mise en place d'un système de récupération d'eau de pluie. Changement du revêtement au sol dans la cour pour une meilleure infiltration de l'eau et limiter les effets de ruissellements, limiter la chaleur. Créer un isolement par rapport au lycée par la mise en place de plantes grimpantes le long des grilles de séparation. Créer des assises.

Sur le deuxième espace (angles des rues Pierre Joigneaux et Pasteur, planter une allée double d'arbres fruitiers, créer espace de deux salles de classes, nécessité d'ouvrir un accès vers ce lieu depuis la cour.

M le Principal espère l'appui de M le Maire pour que les travaux soient réalisés à l'été 2023.

Question de Mme MOLIN-BERTIN :

Le PASS Culture est-il utilisé ?

Réponse de M le Principal : Les collègues se sont emparés du dispositif qui a déjà été utilisé pour plusieurs spectacles.

19h09 : fin de la séance

Le secrétaire de séance : Mme Peynaud

Le président de séance : M LHOMMEAU RETAILEAU